

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 28 mars 2024**

Date de convocation : 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Président, hormis pour la délibération n°02 et pour les délibérations n°6 à 11 sous la présidence de Madame Magali LOISEAU – Vice-Présidente déléguée..

Présents : Christophe HOGARD jusqu'à la délibération n°5 - Franck GAUTHIER jusqu'à la délibération n°5 - Magali LOISEAU – Angélique RICHARD – Odile PINEAU – Alexandre BEAUNE - Jean-Michel LUMEAU - Laydie PASQUIER - Amélie PASQUIER (sauf à la délibération n°5) - Marie-Thérèse ABINAL - Françoise PINEAU - Christophe VILLENEUVE – Alain CHENOIR – Valérie VERDON

Excusés/Pouvoirs :

Sabine LOIZEAU donne pouvoir à Jean-Michel LUMEAU  
Marie-Françoise RAUTURIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER  
Florence DE CHABOT donne pouvoir à Alain CHENOIR  
Bénédicte GARDIN – Jean-Louis LAUNAY - Christelle BOURMAULT - Elodie BRANGER – Marie-Annick MENANTEAU - Marie VILLENEUVE

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 14 à la délibération 1 – 13 à la délibération 2 – 14 aux délibérations 3 et 4  
- 13 à la délibération 5 – 12 à partir de la délibération n°6

Nombre d'administrateurs votants : 17 à la délibération 1 – 16 à la délibération 2 – 17 aux délibérations 3 et 4  
- 16 à la délibération 5 – 15 à partir de la délibération n°6

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL CIAS**  
- Rapporteur : Christophe HOGARD

Le compte administratif de l'exercice 2023 est présenté au Conseil d'Administration. Le résultat du budget Principal du CIAS est repris dans la balance ci-dessous en conformité avec le compte de gestion du Receveur Municipal.

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire au moment du vote. La séance se poursuit et le Conseil d'Administration élit son Président à l'unanimité : Magali LOISEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,



Mme la Présidente propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :  
- approuver le compte administratif 2023 comme suit :

**Budget Principal CIAS :**

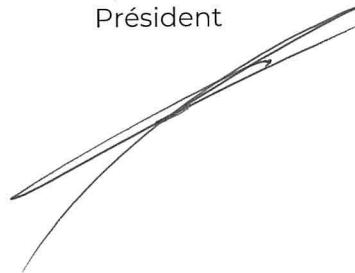
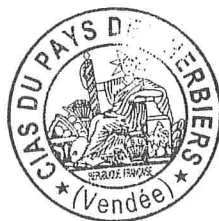
Section	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Total réalisé + Restes à réaliser
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses	619 674,41	499 790,92	0,00	499 790,92
Recettes	619 674,41	670 023,08	0,00	670 023,08
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>170 232,16</b>	<b>0,00</b>	<b>170 232,16</b>
<b>Investissement</b>				
Dépenses	109 900,00	101 747,61	4 450,00	106 197,61
Recettes	109 900,00	53 154,71	0,00	53 154,71
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>-48 592,90</b>	<b>-4 450,00</b>	<b>-53 042,90</b>
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>0,00</b>	<b>121 639,26</b>	<b>-4 450,00</b>	<b>117 189,26</b>

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

Publié électroniquement le : 04 AVR. 2024  
Transmis en Préfecture le 04 AVR. 2024

